N°8069 Entrée le 03.07.2023 Chambre des Députés



Réponse commune du ministre de la Famille et de l'Intégration et du ministre à la Grande Région à la question parlementaire n°8069 de Madame la Députée Francine Closener et Monsieur le Député Dan Biancalana concernant l'Observatoire des politiques sociales

L'Observatoire des politiques sociales, instaurée par la loi modifiée du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale, est composé d'un représentant d'un organisme spécialisé en matière de recherches socio-économiques ainsi que de représentants des ministères œuvrant dans le domaine des politiques sociales. Depuis sa création en 2019, l'Observatoire s'est réuni à onze reprises.

L'Observatoire s'est d'abord consacré à la rédaction d'un avis sur la manière dont les dispositifs sociofiscaux abordent les ménages monoparentaux. L'avis peut être consulté sur le site internet du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Dans le cadre de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et plus spécifiquement de l'objectif européen de réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale d'au moins 15 millions à l'horizon 2030, l'Observatoire a élaboré une proposition de contribution du Luxembourg à l'objectif européen. A cette fin, il s'est adjoint le concours d'experts du LISER en matière d'indicateurs sociaux et d'un représentant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

A l'heure actuelle, l'Observatoire mène une réflexion sur le phénomène du non-recours aux prestations sociales au Luxembourg. Il est prévu de rédiger un avis sur le non-recours au Luxembourg avec des recommandations au futur gouvernement afin de faciliter le recours aux prestations sociales et de limiter ainsi le risque de non-recours.

Luxembourg, le 3 juillet 2023

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Max Hahn